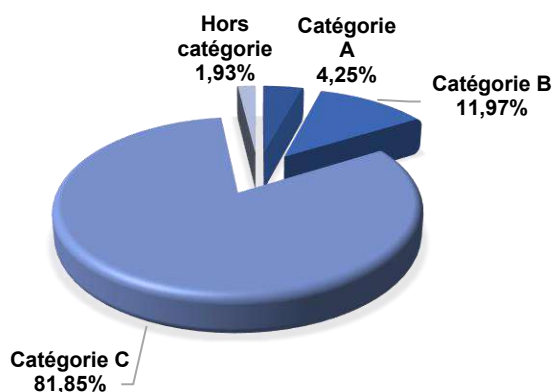


Annexe au Rapport d'orientations budgétaires 2026

SYNTHESE DES INDICATEURS RH POUR L'ANNEE 2025

Répartition des effectifs par catégorie



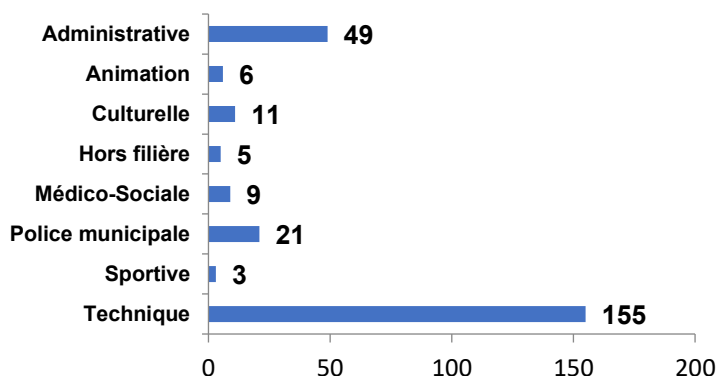
Les emplois territoriaux se répartissent en catégories A, B et C selon le niveau de responsabilités exercées. Les graphiques distinguent également une catégorie « hors catégorie », regroupant principalement des emplois non permanents ne pouvant être rattachés statutairement à une catégorie précise, mais dont les missions sont majoritairement assimilables à celles de la catégorie C.

Les catégories C et hors catégorie représentent la majorité des emplois de la collectivité (83,78 %), tandis que les catégories B et A constituent 16,22 % des effectifs.

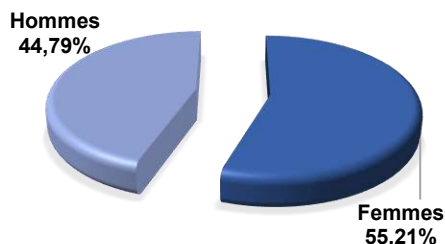
Répartition des effectifs par filières

Ces filières regroupent les emplois territoriaux selon la nature des métiers exercés, liés aux domaines d'intervention des collectivités territoriales.

La filière technique est largement majoritaire, regroupant notamment les agents du centre technique municipal, de la restauration collective et de l'entretien des locaux.



Répartition des effectifs par sexe



Le taux de féminisation de l'effectif à Crépy-en-Valois est de 55,21 %.

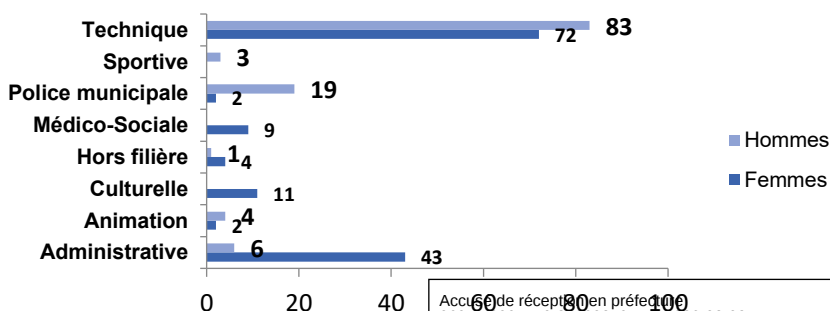
Ce taux, dans les villes de la strate de Crépy-en-Valois est de 59 % pour les fonctionnaires et de 67 % pour les contractuels permanents (Source : Synthèse nationale du RSU 2023).

La proportion de femmes dans la collectivité varie selon les filières :

87,75% en administrative,

100 % en culturelle

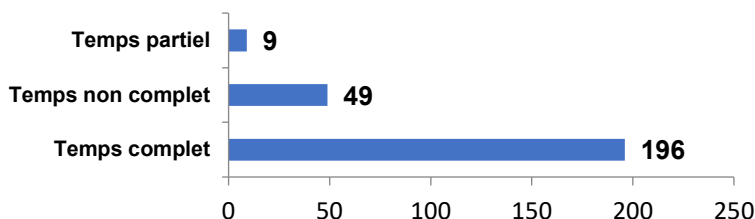
9,50 % en police municipale.



Répartition des effectifs permanents par temps de travail

La durée annuelle du travail dans la fonction publique est de 1.607 heures.

La collectivité respecte cette règle, avec une semaine type de 37h10, certains services ayant des cycles spécifiques ou annualisés selon leurs missions (police municipale, scolaire, propreté, ...).



9 agents permanents, soit 3,54 % de l'effectif permanent, travaillent à temps partiel, contre 7 % au niveau national.

Parmi eux, 77,78 % sont des femmes (2,76 % de l'effectif contre 11 % au niveau national).

(Source : Synthèse nationale du RSU 2023).

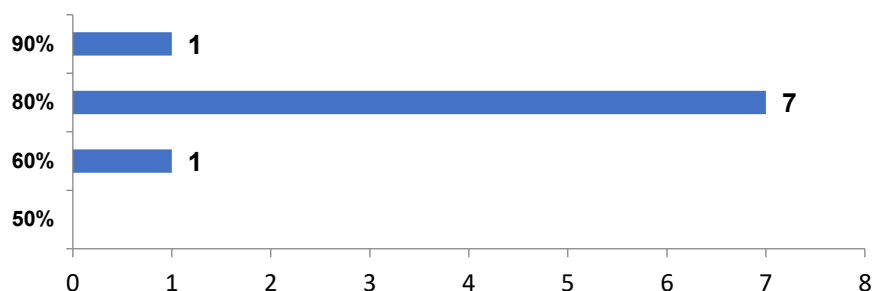
Le temps non complet correspond à un poste proposé par la collectivité avec une durée hebdomadaire inférieure au temps plein, imposée à l'agent recruté.

Au 31 décembre 2025, 49 postes permanents sont ainsi occupés, principalement dans le service propreté des locaux de la Direction de l'Éducation, et à 93,88 % par des femmes.

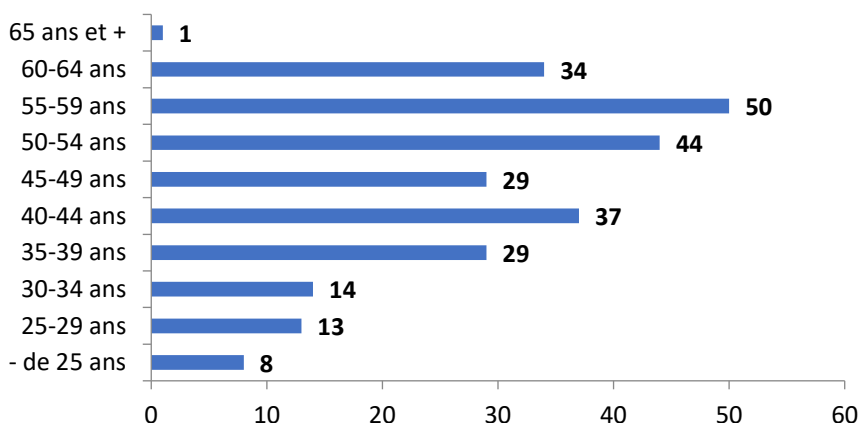
Répartition des effectifs à temps partiel selon la quotité de temps de travail

La quotité de travail à temps partiel majoritairement choisie est le 80 %.

7 agents sont dans cette situation, dont 1 homme.



Répartition des effectifs par âge



L'âge moyen des agents de la Collectivité est de 47 ans et 4 mois.

Répartition des jours d'arrêt par nature

	Accident du travail	Maladie professionnelle	Congé maternité	Maladie ordinaire	Longue maladie	Longue durée	Total
2016	937	366	999	3269	2446	0	8017
2017	1206	365	120	2704	1710	0	6105
2018	1085	160	540	3349	90	0	5224
2019	1092	10	461	4067	272	0	5902
2020	625	228	820	3619	924	0	6216
2021	544	481	454	2617	508	0	4604
2022	2078	980	329	3454	108	0	6949
2023	1522	1007	400	4441	580	0	7950
2024	1292	1040	393	3570	1538	366	8199
2025	1620	1080	129	6322	1438	318	10907

En 2025, le nombre de jours d'arrêt pour maladie ordinaire connaît une hausse marquée, en dépit de la baisse de rémunération applicable depuis le 1er mars 2025 : réduction de 100 % à 90 % du maintien du traitement et des primes.

Les accidents du travail augmentent également, avec des durées d'arrêt plus longues, en partie imputables à des facteurs structurels tels que l'allongement significatif des délais d'expertise médicale.

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □